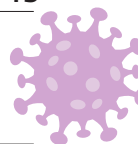


Le premier trimestre 2020 a été marqué par le brutal ralentissement économique qui s'est amorcé à compter du 17 mars suite aux mesures de confinement qui ont été prises pour freiner l'épidémie Covid-19. La dégradation économique qu'a connue la France n'a pas été sans impact sur la masse salariale, les effectifs salariés privés et les demandeurs d'emploi.



AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE



TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊙ Un recul brutal du salaire moyen par personne par rapport au trimestre précédent
- ⊙ Un important repli des effectifs salariés, principalement expliqué par les emplois intérimaires
- ⊙ Une baisse du taux de chômage qui suit la tendance régionale et nationale

- 3,1 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (- 2,9 % en région) au 1^{er} trim. 2020 par rapport au 4^e trim. 2019

2 347 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 1^{er} trim. 2020.

- 0,8 % du salaire moyen par personne dans la Loire (- 0,1 % en région) au 1^{er} trim. 2020 par rapport au 4^e trim. 2019

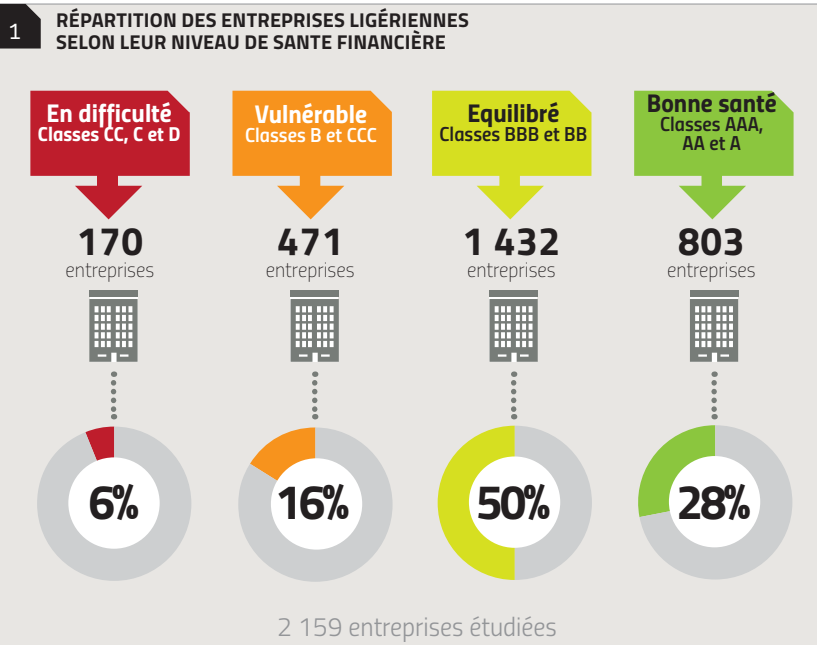
7,8 % de taux de chômage dans la Loire (6,8 % en région) au 1^{er} trim. 2020, et une tendance à la baisse

78 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2019.

37 470 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en hausse de 2,7 % (+ 4,6 % en région) au 1^{er} trim. 2020 par rapport au 4^e trim. 2019.

CLIMAT DES AFFAIRES

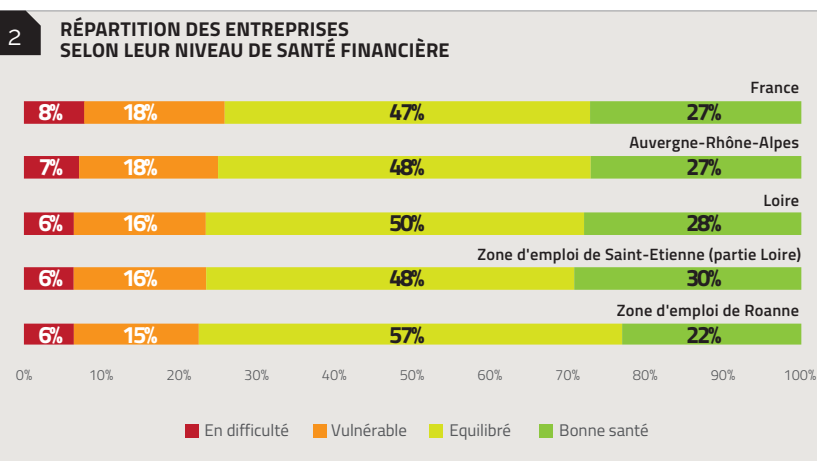
Au 31 décembre 2019, la Loire répertoriait près de 20 320 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2019. **Elles ne prennent donc pas en compte les bouleversements à venir de 2020.** Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 2 876 entreprises sont concernées.



DANS LA LOIRE, 78 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 2 876 entreprises ligériennes analysées :

- 28 % sont en bonne santé,
- 50 % présentent une situation équilibrée,
- 16 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.



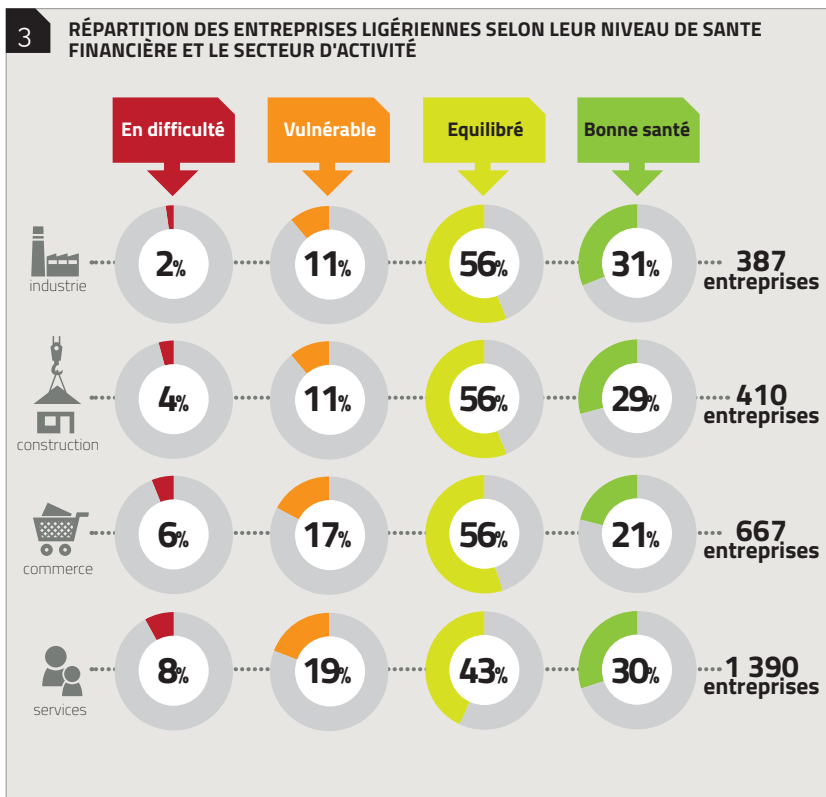
UNE PROPORTION D'ENTREPRISES EN BONNE SANTÉ PLUS IMPORTANTE DANS LA LOIRE

La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 3 points) et qu'au niveau national (+ 4 points).

Dans la zone d'emploi de Saint-Etienne, 29 % des entreprises sont en bonne santé, contre 22 % dans celle de Roanne.

UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

- Deux secteurs sont notés favorablement : l'industrie et la construction (respectivement 87 % et 85 % des entreprises contre 78 % tous secteurs confondus). L'industrie se démarque avec 31 % d'entreprises en bonne santé (+3 points que la moyenne) ;
- Un secteur en situation équilibrée : le commerce (56 % des entreprises ; 50 % tous secteurs confondus) ;
- Un secteur marqué par de nombreuses entreprises vulnérables : les services (19 %, + 3 points que la moyenne) ou en difficulté (8 %, + 2 points).

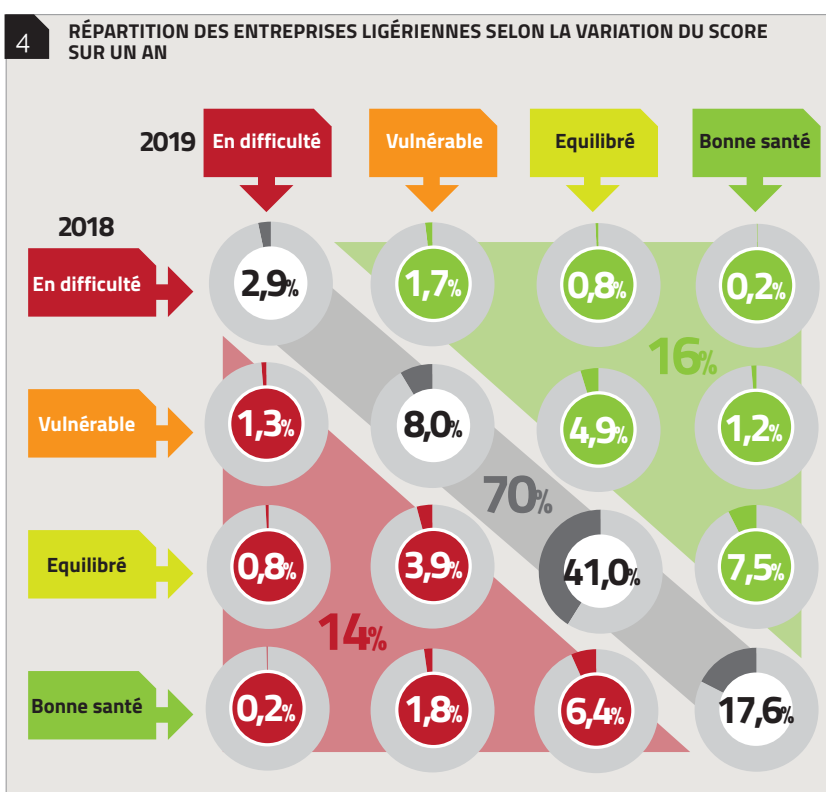


UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2019

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2018, on observe que :

- 70 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 16 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 14 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⊕ Le solde des scores est de + 2 points.



Aide à la lecture : 4,9 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2019 étaient en situation vulnérable en 2018. Elles ont vu leur situation s'améliorer.

SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2020 T1 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 662	- 0,3%	+ 1,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 553	- 0,1%	+ 1,5%
Pôle métropolitain	2 697	+ 0,5%	+ 2,0%
Loire	2 347	- 0,8%	+ 0,7%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 382	- 0,8%	+ 0,7%
Zone d'emploi de Roanne	2 238	- 1,0%	+ 1,4%

UN RECU BRUTAL DU SALAIRE MOYEN QUASI-GÉNÉRALISÉ

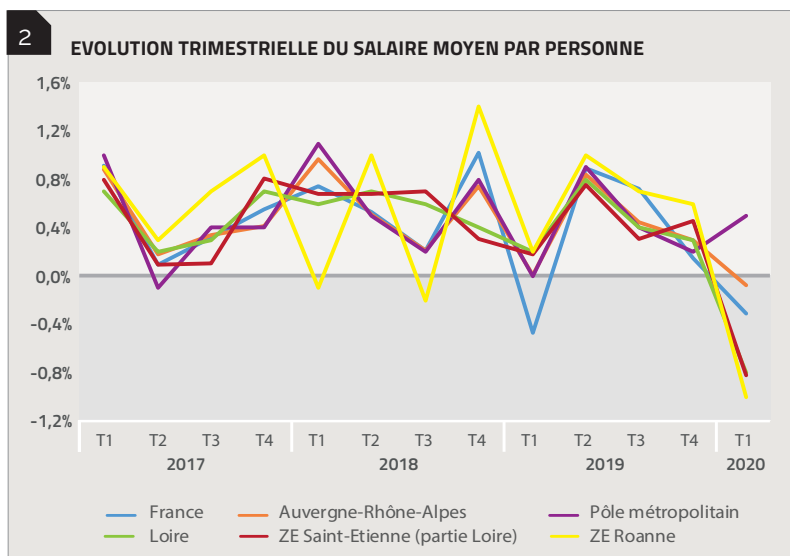
L'évolution négative de la masse salariale sur le 1^{er} trimestre 2020 (- 0,8 %) est bien évidemment en lien avec le début du confinement à compter du 17 mars. La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 347 € par mois au 1^{er} trimestre 2020, chiffre sensiblement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.

La diminution observée dans la Loire est plus importante qu'en Auvergne Rhône-Alpes (- 0,1 %) et en France (- 0,3 %). Le Pôle métropolitain, quant à lui, se démarque avec une progression des salaires, hausse attribuée aux zones d'emploi de Lyon et de Bourgoin-Jallieu.

UNE BAISSÉ DES SALAIRES PLUS MARQUÉE DANS LA LOIRE QU'ÀUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Après plusieurs années de croissance, le salaire moyen par personne (SMPT) diminue brutalement au 1^{er} trimestre 2020 aux niveaux régional et national comme au niveau ligérien, une baisse qui concerne aussi bien la zone d'emploi de Saint-Etienne que celle de Roanne.

La baisse des salaires s'explique par le recours accru au chômage partiel et aux arrêts maladies dont l'accès a été facilité par les pouvoirs publics lors de la fin du 1^{er} trimestre pour préserver l'emploi. De ce fait, les salaires ont été substitués à des indemnités qui ne sont pas soumises à cotisations sociales. Remarque : les salaires versés par les entreprises ne correspondent pas exactement aux rémunérations perçues par les salariés.



1. tableau : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

2. graphique : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

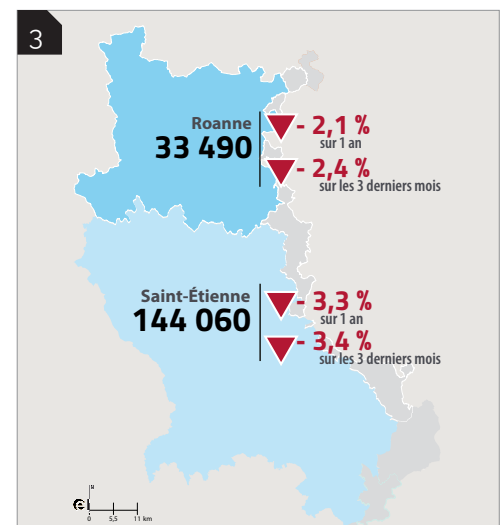
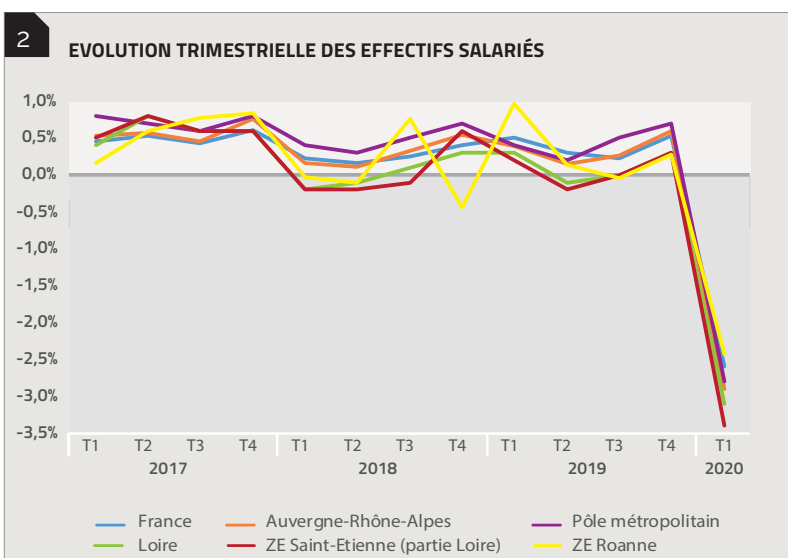
1	Effectif 2020 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 344 310	- 2,6%	+ 487 420	- 1,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 262 200	- 2,9%	- 67 380	- 1,9%
Pôle métropolitain	1 028 400	- 2,8%	- 29 210	- 2,4%
Loire	186 590	- 3,1%	- 6 010	- 3,0%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	144 060	- 3,4%	- 5 000	- 3,3%
Zone d'emploi de Roanne	33 490	- 2,4%	- 830	- 2,1%

UN IMPORTANT REPLI DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Dans ce contexte d'amorce d'un ralentissement économique généralisé, les effectifs salariés privés sont en recul. La Loire perd 3,1 % de ses effectifs au 1^{er} trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent, soit un déficit de plus de 6 000 postes.

Sur la même période, les effectifs salariés diminuent également dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national dans des proportions assez proches.

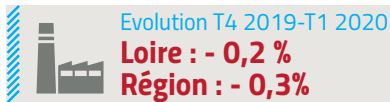
La zone d'emploi de Roanne enregistre une baisse plus modeste des effectifs salariés (- 2,4 %) alors que celle de Saint-Etienne est particulièrement marquée (- 3,4 %).



UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS PRINCIPALEMENT ATTRIBUÉE AUX EMPLOIS INTÉRIMAIRES

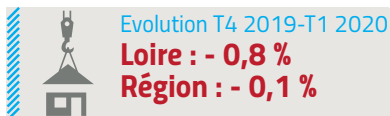
L'INDUSTRIE : BAISSÉ MODÉRÉE DES EFFECTIFS

Après deux trimestres de stabilisation, les effectifs de l'industrie se replient légèrement au 1^{er} trim. 2020, perdant 115 postes (- 0,2 %). Sur la même période, les effectifs de l'industrie diminuent dans les mêmes proportions au niveau régional (- 0,3 %), de manière plus forte en France (- 1,2 %). Les secteurs les plus impactés sont le textile-habillement, la métallurgie ainsi que la fabrication de machines et d'équipements.



LA CONSTRUCTION : POURSUITE DE LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

La diminution des effectifs se poursuit dans la construction avec une baisse de 0,8 % au 1^{er} trim. 2020, soit une perte de 130 postes. Ce recul est un peu plus marqué qu'aux niveaux régional et national (respectivement - 0,1 % et - 0,4 %). Il concerne principalement la construction de bâtiments.



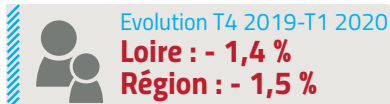
LE COMMERCE : LA FIN DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

Après cinq trimestres consécutifs de croissance, les effectifs commerciaux sont en baisse au 1^{er} trim. 2020, perdant ainsi 460 postes (- 1,4 %). La Loire affiche une diminution un peu plus importante qu'aux niveaux régional et national (respectivement - 1,4 % et - 0,7 %). Cette baisse concerne aussi bien le commerce de détail que le commerce de gros et le commerce de réparation d'automobiles et de motos.



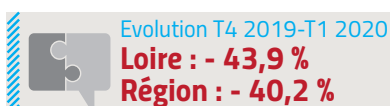
LES SERVICES : DES EFFECTIFS QUI REPARTENT À LA BAISSÉ

Après une accélération de la croissance des effectifs dans les services au 4^e trim. 2019, ils se replient au 1^{er} trim. 2020, avec une perte de 1 360 postes (- 1,5 %). Ce recul est identique aux niveaux régional et national. Les activités les plus impactées sont l'hébergement-restauration ainsi que les activités récréatives (arts, spectacles, etc.).

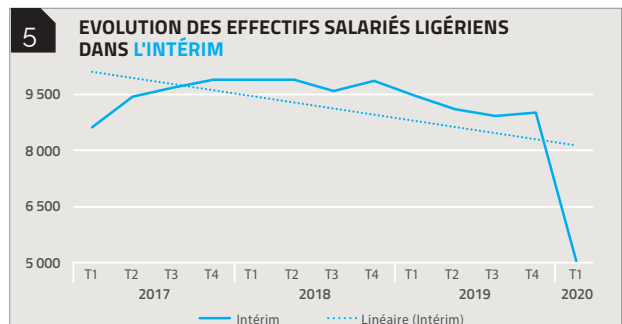
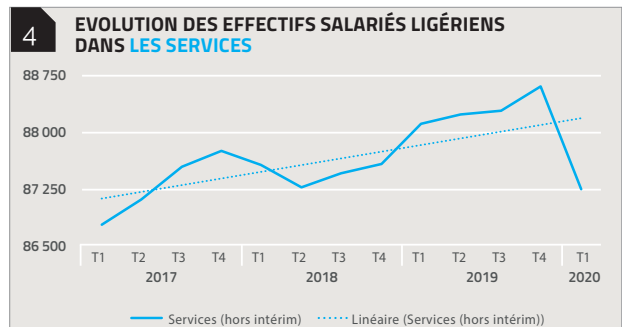
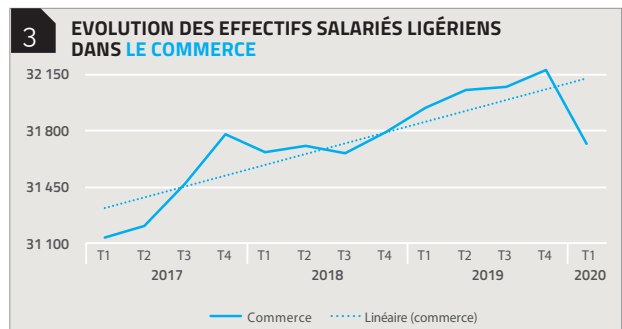
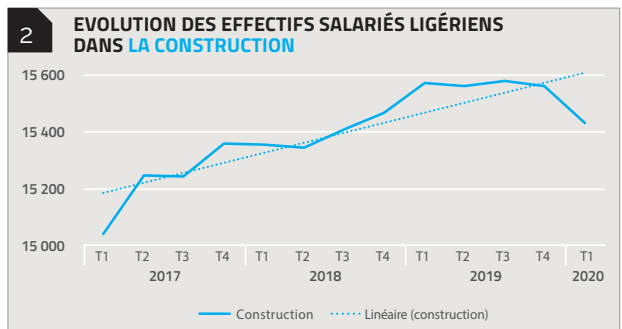
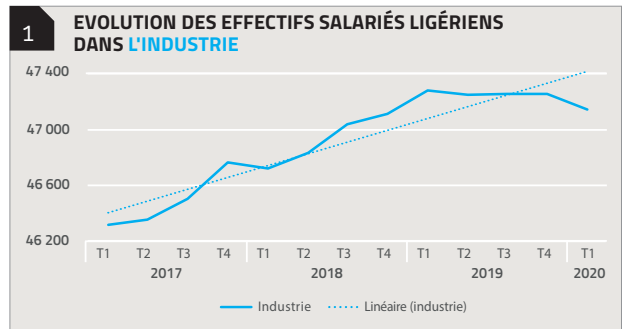


L'INTÉRIM : CHUTE BRUTALE DES EFFECTIFS

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Ce sont les premiers contrats impactés en période économique moins favorable. Après un 4^e trim. marqué par une hausse de 1 % des effectifs intérimaires, le 1^{er} trim. 2020 se distingue par un profond recul des contrats précaires. La Loire a perdu 43,9 % de ses effectifs intérimaires par rapport au trimestre précédent (3 950 postes en moins), un niveau légèrement supérieur à ceux de la région (- 40,2 %) et de la France (- 40,4 %). Ces activités ont particulièrement été touchées par le confinement mis en place mi-mars.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

UNE HAUSSE GLOBALE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS TOUS LES TERRITOIRES

Au 1^{er} trimestre 2020, la Loire compte près de 37 500 DEFM de catégorie A. Ce nombre est en augmentation par rapport au trimestre précédent (+ 2,7 %), une progression toutefois moins importante que dans le Pôle métropolitain, en région ou en France (respectivement + 4,9 %, + 4,6 % et + 3,9 %).

La France a enregistré, en mars 2020, crise sanitaire oblige, sa plus forte hausse depuis le début de la série en 1996 de son nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A. La mise en place du confinement ayant conduit à des non-renouvellements ainsi qu'à de moindres nouvelles embauches de courte durée, Pôle emploi a enregistré de nombreuses entrées pour fin de mission d'intérim et fin de contrats courts.

UN TAUX DE CHÔMAGE EN BAISSE

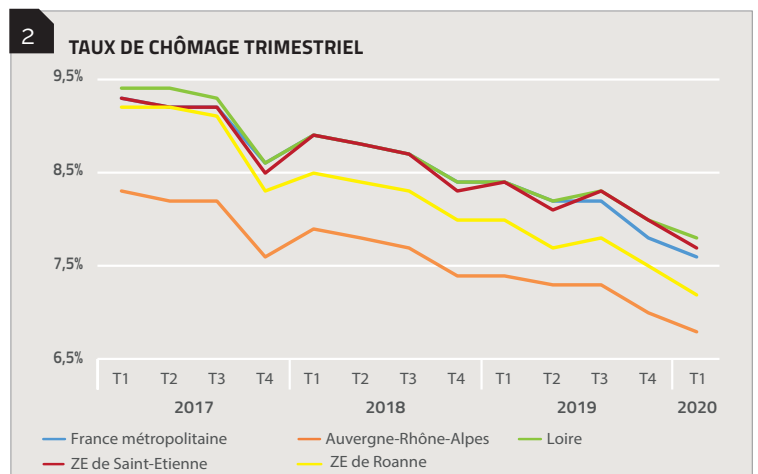
Au 1^{er} trimestre 2020, le taux de chômage est en baisse au niveau départemental, mais aussi dans la région et au niveau national.

Cette baisse s'explique par le fait que, durant les deux dernières semaines de mars, de nombreuses personnes ont été dans l'incapacité de rechercher activement un emploi (certains secteurs d'activité étaient à l'arrêt) ou étaient indisponibles pour des raisons liées au confinement (garde d'enfants, etc.). Ceci a d'ailleurs eu pour impact de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite, contrairement aux demandeurs d'emploi de catégorie A.

Evolution T4 2019 - T1 2020

Loire : - 0,2 point
Région : - 0,2 point

1	DEFM 2020 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 489 460	+ 3,9%	130 820	+ 2,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	386 980	+ 4,6%	16 880	+ 4,9%
Pôle métropolitain	158 380	+ 4,9%	7 450	+ 4,7%
Loire	37 470	+ 2,7%	970	+ 3,7%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	28 230	+ 2,7%	740	+ 4,1%
Zone d'emploi de Roanne	6 300	+ 1,2%	75	+ 1,2%



Le taux de chômage au sens du BIT est ainsi plus faible pendant la période du confinement sans pour autant traduire une amélioration du marché du travail.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne (7,8%) est proche des niveaux départemental et national, celui de la zone d'emploi de Roanne (7,2 %) reste supérieur au niveau régional. Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,5 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 7,7 % dans celle de Saint-Etienne.

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par Tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Demandeurs d'emploi en fin de mois : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

Périmètre géographique : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.